



Communiqué de presse,
Courbevoie le 18 juin 2018

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MAI 2018

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société SIPH s'est tenue le 25 mai 2018 à 14h30, à l'hôtel Baltimore – Salon Trocadéro – 88, Bis avenue Kléber – 75116 Paris, sous la présidence de Monsieur Pierre BILLON, et en présence de Monsieur Bertrand VIGNES, Directeur Général.

Madame Frédérique VARENNES, Messieurs Alassane DOUMBIA et Olivier de SAINT SEINE, administrateurs de la SIPH étaient également présents.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance totalisaient plus de 93 % du capital social de la société, et plus de 96 % des droits de vote.

Les détenteurs d'actions présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ont adopté l'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée qui leur étaient proposées.

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Après avoir approuvé, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017, les actionnaires ont décidé de distribuer un dividende de 0,79 euros brut par action (résolutions 1, 2 et 3).

L'Assemblée générale a approuvé, les principes et critères de rémunération des dirigeants, ainsi que la répartition et l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au titre de l'exercice 2017, au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général (résolutions 4, 5 et 6).

Les actionnaires ont adopté les conventions réglementées telles que présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, les actionnaires intéressés n'ayant pas participé, étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité (résolution 7).

Les actionnaires ont approuvé le renouvellement des 7 mandats d'administrateurs. En dehors du mandat de l'administrateur indépendant qui prendra fin lors du prochain exercice clos en 2018, les autres mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, (résolutions 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14).

PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

Les actionnaires ont approuvé la modification des statuts relative aux règles de seuils de franchissement (ajout article 17bis) et de communication TPI (ajout article 17ter) (résolutions 15 et 16).

Il a enfin été donné tous pouvoirs pour les formalités légales.

Le résultat des votes, résolution par résolution, peut être consulté sur :

<http://siph.com/assemblees-generales>

Au sujet de SIPH

La Société Internationale de Plantations d'Hévéas est spécialisée dans la production, l'usinage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel. SIPH exploite plus de quarante mille hectares d'hévéas matures avec un niveau de production actuel de 230.000 tonnes réparti sur 4 pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Libéria) qui sera porté à 260 000 tonnes en 2018. Le latex traité est issu de l'exploitation des plantations d'hévéas de SIPH et d'achats effectués auprès de planteurs indépendants. SIPH commercialise sa production, principalement réservée à l'activité pneumatique, sur le marché international. Pour plus d'informations, visitez le site web : www.siph.com.